



# Conseil Communal Reisdorf

---

## Séance publique du 11 juin 2020

---

Présents : Jean-Pierre Schiltz, bourgmestre ; Anouk Hientgen, Patrik Nipperts, échevins;  
Hélène Diederich, Jean-Paul Dimmer, Daniel Mander, Sonia Marques De Oliveira,  
Antoine Vesque, conseillers;  
Alain Kremer, secrétaire communal;

**1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal**

Les conseillers signent les délibérations de la dernière séance du conseil communal.

**2. État des restants 2019**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'admettre 65.847,67 € en reprises provisoires et 9.673,69 € en décharges. Par conséquent, l'état des restants 2019 est arrêté avec un chiffre de 75.521,36 €.

**3. Modification ponctuelle du PAG et du PAP QE au lieu-dit « Grenzwee » à Wallendorf-Pont**

Le conseil communal décide d'approuver à l'unanimité des voix un projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du plan d'aménagement générale (PAG) et un projet de modification ponctuelle des parties écrite et graphique du plan d'aménagement particulier (PAP QE) de la commune de Reisdorf concernant des fonds situés à Wallendorf-Pont au lieu-dit « Grenzwee ».

**4. Organisation de l'enseignement musical 2020-2021**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de confier l'organisation de l'enseignement musical pour l'année scolaire 2020-2021 à l'UGDA. Le coût total des frais d'élève à 88.726,53 € composé de 18.174,26 € pour les cours collectifs et 70.552,27 pour cours individuels.

**5. Organisation scolaire provisoire 2020-2021**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'approuver l'organisation scolaire provisoire de l'année scolaire 2020-2021.

**6. Fixation d'une indemnité de perte de caisse**

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'accorder à partir du 01<sup>er</sup> janvier 2020 une indemnité annuelle de perte de caisse au receveur communal de 100 Euros (N.I. 100).

**7. *Approbation du compte de gestion 2018 et du compte administratif 2018***

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018.

**8. *Règlement concernant la mise à disposition d'une camionnette de la commune de Reisdorf***

Le conseil communal approuve à l'unanimité des voix le règlement communal concernant la mise à disposition d'une camionnette.

**9. *Modification du nombre d'heures de congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes***

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'augmenter le congé politique des délégués communaux représentant la commune auprès des syndicats intercommunaux de 2 heures.